

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Réhabilitations Fonctionnelles Or. A SEDAG - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Réhabilitations Fonctionnelles Or. A SEDAG - 2ème année comme suit :

Membres du jury

COUSSON Pierre-Yves, Président, PU-PH

NICOLAS Emmanuel, Vice-président, PU-PH

Semestre 1

COLLADO Valérie, PH

FAULKS Denise, PH

Semestre 2

COLLADO Valérie, PH

FAULKS Denise, PH

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 mars 2025